

Soutenance de mémoire - *orientation migration et citoyenneté* - de

Madame Martina Pezzati

LA SUISSE ET SA NEUTRALITE FACE A LA R2P.

Positionnement et action internationale d'un pays à tradition humanitaire

Directeur de mémoire : Gianni D'Amato

Experte : Denise Efionayi

Judi 26 septembre 2013 à 11h00

Centre de documentation du SFM

Résumé

Le bouleversement des équilibres qui durant la Guerre Froide ont régi les relations internationales a amené des transformations dans les antagonismes politiques. Les années quatre-vingt-dix ont été caractérisées par des conflits intra étatiques qui se sont souvent transformés en graves crises humanitaires et qui ont demandé une attention particulière de la part de la communauté internationale. L'intervention de l'OTAN au Kosovo en 1999 a, notamment, placé la question des « interventions humanitaires » au sommet de l'agenda politique international. En réponse aux graves violations des droits humains perpétrées durant les dix dernières années du XXème siècle, la communauté internationale a été appelée à trouver un terrain d'entente afin de pouvoir agir dans le sens de la défense de l'humanité. En réponse à cet appel, l'*International Commission on Intervention and State Sovereignty* (ICISS) a été créée. Le fruit du travail de cette commission est un rapport intitulé « The responsibility to Protect » (R2P), qui propose une reconceptualisation de la souveraineté en termes de responsabilité d'un Etat envers ses citoyens. L'approche proposée par l'ICISS a partiellement été approuvée lors du *Summit* des Nations Unies de 2005. Depuis des débats quant à l'implémentation du concept ont été entamés. Ce travail, à travers une contextualisation politico-historique du concept de la R2P et de l'évolution de la politique extérieure Suisse, axée sur le principe de neutralité qui depuis 1815 accompagne le pays et sur une analyse des déclarations et des pratiques, examine de quelle manière la Suisse se positionne par rapport au concept de la R2P et comment elle agit au niveau international dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de la sécurité humaine. Le travail a été réalisé grâce à un examen de la littérature,

des entretiens d'expert et l'analyse de documents. Ces techniques ont permis de voir le positionnement de la Suisse par rapport au concept, en mettant en évidence la distance entre les discours officiels et officieux de la Confédération qui tout en soutenant l'approche choisit de ne pas l'implémenter de manière directe, mais de s'en inspirer pour la continuation de la stratégie déjà appliquée par le Département fédéral des affaires étrangères. Grâce à l'expertise développée, la Suisse met l'accent sur ses action dans le domaine du traitement du passé (réconciliation – justice transitionnelle – non répétition). Pour implémenter le domaine du traitement du passé, en 2011 la Suisse a créé une *task force* de spécialistes